

Givors, le 12 mars 2015

Monsieur le Préfet du Rhône
Préfecture
18 rue Bonnel
69419 LYON CEDEX 03

Objet : demande d'annulation de l'arrêté de nomination par le maire de sa sœur comme directeur général des services et autres personnes de sa famille à d'autres fonctions, actes susceptibles d'être entachés d'irrégularité pour prise illégale d'intérêt

Monsieur le Préfet,

Mon association m'a chargé de vous informer de faits qui tendent au soupçon de prise illégale d'intérêt (article 432-12 du code pénal) **par le maire, Martial Passi, qui a embauché sa sœur, madame Murielle Goux (née Passi), comme Directeur général des services de la Mairie.**

Dès sa nomination, madame Goux a informé par courrier l'ensemble du personnel municipal (Pièce N° 1). Il faut savoir que madame Goux était déjà directeur de cabinet du maire depuis de nombreuses années, ce qui nous paraît également tenir du délit de prise illégale d'intérêt.

Cette question a été traitée dans la presse locale, voir l'article du Progrès en date du 12 février 2015 (Pièce N° 2).

Notre devoir de citoyens, nous amène à vous signaler d'autres faits qui nous semblent aller dans le même sens.

Monsieur Passi a proposé lors du conseil municipal du 22 avril 2014 (délibération N° 32) parmi les **membres de la commission communale des impôts directs, madame Judith Passi, sa mère, et monsieur Maurice Martinaud, son beau-frère**, époux de sa deuxième sœur, (Pièce N° 3)... M. Passi a également désigné, comme membre de la dite commission, monsieur **Francis Dard, membre de son cabinet**, et aujourd'hui, **directeur de cabinet du maire** remplaçant la sœur de M. Passi qui est devenue directeur général des services. La majorité du conseil municipal a voté ces propositions du maire, M. Passi. Les 8 élus de l'opposition se sont abstenus.

Je vous demande d'intervenir auprès de monsieur le Maire, Martial Passi afin qu'il annule ces décisions, sachant que votre intervention ne fera pas obstacle à toute action au pénal que nous nous réservons d'intenter. Nous avons d'ailleurs fait un signalement à M. le Procureur de Lyon. Et nous envisageons d'autres poursuites.

Je vous prie de croire, monsieur le Préfet, en ma haute considération.

Le président

Alain Pelosato

Maire-adjoint honoraire, conseiller municipal de Givors



Pièce N°1 : Lettre de Muriel Goux, directeur général des services

Pièce N° 2 : Article du Progrès à propos de la nomination de Muriel Goux

Pièce N° 3 : Liste des membres de la commission des impôts soumise au vote du Conseil municipal